

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf avril, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Centre Culturel - PARAY LE MONIAL, sous la présidence de Monsieur Gérard GORDAT suivant la convocation en date du 22 avril 2024.

DÉLIBÉRATION N° DEL2024_033 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE CONVENTION BOURGOGNE INDUSTRIE

Depuis la crise sanitaire du covid-19 et la mise en évidence de la dépendance de notre économie à la mondialisation, l'État français souhaite réindustrialiser le pays à travers le dispositif Territoire d'Industrie.

L'efficacité de cette première édition de ce programme est à tempérer notamment du fait de l'absence de financements dédiés. Pour cette raison, l'État a lancé un nouvel appel à projets Territoire d'Industrie à la mi-2023 avec de nouveaux moyens : financement d'un poste de chargé de mission par territoire et enveloppe pour investir.

Les collectivités cosignataires de la première convention Territoire d'Industrie (CCEALS, CUCM, Grand Autunois et Grand Charolais) ont décidé de re-candidater ensemble pour la deuxième édition du dispositif en accueillant Dijon Métropole au sein du périmètre

Compte tenu de la taille du territoire et des enjeux identifiés, les collectivités ont décidé de recruter deux chargés de mission Territoire d'Industrie (dont le financement est porté par l'État, la CUCM et Dijon Métropole) et ont identifié des actions afin de conforter l'industrie autour de 4 grandes orientations : la « décarbonation » de l'industrie, l'innovation et la recherche, l'attractivité des métiers et des compétences industrielles et la mobilisation foncière pour une réindustrialisation des territoires.

Des industriels locaux sont également associés à la démarche et sont cosignataires de la convention (dont un pour le Grand Charolais).

Tous ces principes d'organisation (financement et localisation des postes, liste des actions identifiées, fréquence des instances..) font l'objet de la convention objet de cette délibération et appelée « convention accord-cadre territoire Bourgogne d'industrie 2024-2027 » dont le projet est joint en annexe.

Il vous est proposé de déléguer l'approbation de cette convention au Bureau Exécutif, compte tenu des discussions en cours avec l'ensemble des collectivités cosignataires.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la loi 2015-991 du 07 août 2015 dite loi NOTRe,

Considérant le contrat précédant Territoire d'Industrie Ouest-Saône-et-Loire signé en date du 25/02/2021,

Vu le projet de contrat joint en annexe,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 25 avril 2024,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré :**

**A la majorité par 56 pour,
1 abstention(s),**

DÉCIDE

**- De déléguer au Bureau Exécutif l'approbation de la convention accord-cadre
Territoire « Bourgogne d'Industrie 2024-2027 ».**

**- D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des
démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer
l'ensemble des documents y afférents et notamment la convention Bourgogne
Industrie.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Marie-France MAUNY
Membres présents à la séance : 50	Votants : 57

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Pierre URCISSIN, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Nicole GEORGES, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nathalie LELIEVRE, Nicolas LORTON, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Bernard PLET, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

Christian LAROCHE à Paul DUMONTET, Marie-Agnès FORGEAT à Nicole GEORGES, Fabien GENET à Guillaume CHAUVEAU, Lolita RODRIGUEZ à Chantal CHAPPUIS, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Emmanuel REY à Pierre BERTHIER, Myriam PEJOUX à Bernard PLET

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Magali DUCROISET, David BÊME, Céline BIJON, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, Anne DEGRANGE, Jean ETAIX, Cédric FRADET, Julien GAGLIARDI, Martine DESPLANS, Béatrice LECONTE, Jean-Baptiste LEFORT, Bernard MAILLET, André RIBOULIN, Patrick PAGÈS, Marc TABOULOT, Didier ROUX

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 29 avril 2024
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais